

Enquête publique : Projet d'aménagement routier A31 bis secteur nord entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise.

Contribution de la Commission des Mobilités Actives (CMA) de la Ville de Thionville.

La Commission des Mobilités Actives (CMA) est une institution participative, créée par la Ville de Thionville, afin d'accompagner et de promouvoir le développement des mobilités douces et durables sur le territoire. Instance consultative, elle travaille sur la place du vélo et plus généralement des mobilités actives dans le territoire de la Ville de Thionville. L'une de ses missions est de proposer des améliorations d'aménagements, de services ou de dispositifs favorisant la marche, le vélo et l'intermodalité en accord avec les enjeux de transition écologique.

L'article L. 1214-2 du code des transports précise les objectifs attendus d'un Plan des Mobilités particulièrement sur les points suivants :

- L'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et urbaine, notamment l'amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, ainsi que des personnes âgées ;
- L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, en opérant, pour chacune des catégories d'usagers, un partage de la voirie équilibré entre les différents modes de transport et en effectuant le suivi des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste ;
- La diminution du trafic automobile ;
- Le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied ;
- L'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, y compris les infrastructures routières nationales et départementales, par une répartition de son affectation entre les différents modes de transport et des mesures d'information sur la circulation.

L'Autorité environnementale (Ae) dans son rapport de janvier 2026 recommande de procéder à une analyse des solutions permettant un report modal correspondant aux enjeux de capacité et de nuisances de l'A 31. En effet, « le dossier de l'A 31 bis ne comporte pas de recherche de solutions aux problèmes de saturation de l'A 31 par le report modal mais examine seulement la prise en compte des projets engagés, or ces projets visent seulement à augmenter la capacité ferroviaire aux heures de pointe, ce qui ne peut avoir que des effets très limités sur le report modal. Les autres pistes communément admises comme efficacesne sont pas analysées ».

La CMA préconise des solutions alternatives à la mobilité automobile sur l'axe autoroutier Thionville-Luxembourg qui sont :

- Le transport ferroviaire de passagers en gare de Thionville
- Le transport en commun
- Le co-voiturage

Lors de ses travaux, la CMA a constaté le besoin de développer une politique forte de déplacements multimodaux depuis la Ville de Thionville vers le Luxembourg. Dans ce sens, la CMA constate une nécessité de développer de manière significative le transport ferroviaire sur l'axe Thionville/Luxembourg, mais également les transports en commun et le co-voiturage. Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Temo s'inscrit dans ce contexte permettant un déplacement des personnes vers les centres modaux avec un faible niveau d'émission de CO₂. De même, les déplacements cyclistes sont un mode de mobilité en accord avec les enjeux de transition écologique et de santé publique qui permettent l'accès à la gare de Thionville, mais également les centres modaux que sont les parkings P+R.

Dans cet objectif, la CMA préconise plusieurs mesures :

- Le développement fort et significatif du transport ferroviaire de passagers depuis l'axe Metz/Thionville vers le Luxembourg.
- Un accès pour les vélos qui soit sécurisé, fluide, connecté et confortable à la gare de Thionville et aux parkings P+R en développant des itinéraires cyclables de qualité répondant aux recommandations officielles d'organismes comme le CEREMA, l'ADEME, La FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) ...
- La création d'une « vélo-station » de grande capacité, intégrée aux locaux de la gare SNCF, afin de permettre aux usagers cyclistes de stationner leur vélo de manière facile dans un local sécurisé, vaste, adapté et accessible 24h/24 et 7j/7.
- Le développement du co-voiturage en étroite relation avec celui des mobilités actives dans les parkings P+R. Particulièrement en développant des « vélo-stations » sécurisées et un accès par des itinéraires cyclables sécurisés et fluides.